

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Association Régionale Communauté Francophone Saint-Jean Inc.	Numéro de permis 260029	Date d'inspection Le 30 novembre 2023	
Nom de l'établissement GARDERIE APRES CLASSE COCCINELLE II		Numéro de téléphone (506) 658-4607	
Adresse 67 Ragged Point Road Saint John NB E2K 5C3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
49(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que l'orientation fournie aux enfants qui y sont bénéficiaires de services soit positive et comprenne un renforcement positif, encourage à déployer des efforts et reconnaisse les réalisations.	49(1)	03 nov. 2023	30 nov. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Les enfants ont participé à différentes activités au cours de l'inspection de suivi d'aujourd'hui. Entre les deux salles de classe, on a vu des enfants jouer aux cartes, avec des avions en papier, colorier, dessiner et prendre des collations. Observé des pratiques d'orientation positive, telles que des rappels doux au cas de besoin (surtout pour rappeler aux enfants de parler en Français, car ils fréquentent une garderie Francophone).

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 novembre 2023

Date

original signé par
Laura Dieuzaide

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 novembre 2023

Date